

Rouyn- Noranda le 11 juin 2026

M. Gilles Chapadeau, Maire de Rouyn-Noranda, Mesdames et Messieurs, conseillers municipaux de R-N,  
M. Daniel Bernard député de Rouyn-Noranda,  
M. Sébastien Lemire député d'Abitibi-Témiscamingue,

Je vous remercie tous pour votre engagement et votre implication auprès des citoyens de Rouyn-Noranda.

Je me permets de vous faire parvenir une requête qui m'apparaît pertinente et porteuse et qui vous implique directement à titre d'élus et de représentants des citoyens de Rouyn-Noranda.

Plusieurs citoyens de Rouyn-Noranda, soit à titre de scientifiques, professeurs ou étudiants de cycles supérieurs de l'UQAT ou au cégep de R-N,, soit à titre de personnes engagées oeuvrant dans divers groupes ou soit étant des individus tout simplement intéressés, ont participé au colloque organisé par l'ONICSE. De nombreux scientifiques de partout au Québec, œuvrant dans différents domaines, étaient présents sur place ou à distance pour certains. Le colloque s'est déroulé du 24 au 26 mai 2026. Il fut très intéressant. Plusieurs présentations scientifiques ont eu lieu et de nombreux échanges ont été générés. **Merci à l'ONICSE. Son apport à la communauté de Rouyn-Noranda est précieux.** Nous lui souhaitons d'acquérir la pérennité.

Un financement est prévu pour favoriser le développement de nouvelles connaissances s'appliquant directement aux répercussions potentielles sur la santé des citoyens de Rouyn-Noranda occasionnées par les rejets toxiques de la fonderie Horne. C'est un geste positif qui mérite d'être souligné. Suite à l'appel de soumission de projets d'études scientifiques dans le cadre de " PRECISE" lancé par l'ONICSE et lié à un financement spécifique qui a été octroyé par le gouvernement québécois lors de l'autorisation ministérielle de 2023, 19 projets d'études ont été proposés par des groupes de chercheurs scientifiques reconnus. Seulement 5 projets parmi eux ont été sélectionnés compte tenu du montant total de financement accordé. Cela correspond à 27% des projets soumis, c'est peu. La sélection a été faite par le FRQ ( le Fonds de Recherche du Québec). Les projets retenus ont été annoncés durant le colloque. À eux seuls, bien que intéressants, ils ne sont pas aptes à apporter un éclairage relativement complet ou même suffisant pour bien comprendre la problématique environnementale présente à R-N. Ils constituent des pièces importantes du puzzle, mais il est encore trop parcellaires pour permettre de capter une image d'ensemble. Beaucoup d'autres projets ont été évalués par le FRQ comme étant d'excellente qualité et d'un grand intérêt, mais faute d'un financement total suffisant, ils ont été malheureusement

refusés. Il est déplorable de passer à côté de si belles occasions. Plusieurs de ces études pourraient aider à préciser de façon significative et concrète la présence ou l'absence d'impact sur la santé de la population de Rouyn-Noranda. Certaines sont indispensables. Il me semble que nous devons réagir. Nous ne pouvons pas laisser passer une si belle opportunité.

Suite à une vaste série d'études effectuées à Rouyn-Noranda par le BEST ( Bureau d'Étude des Substances Toxiques) à la fin des années 70, très peu d'études scientifiques d'envergures concernant les répercussions sur la santé liées aux rejets toxiques de la fonderie Horne ont été effectuées. Seules les études de biosurveillance effectuées par la Direction de la Santé Publique de l'A-T ont été effectuées et elles ont une portée limitée. À cause du mandat même de cet organisme, les sujets de leurs études se sont limités à la biosurveillance. Il y a place à un important rattrapage particulièrement pour documenter concrètement la présence ou l'absence de conséquences potentiellement néfastes pour la santé humaine touchant les personnes exposées vivant à R-N. La problématique liée au type de pollution environnementale présente à R-N est spécifique et unique au Québec. Ce rattrapage nécessaire à l'aide d'études scientifiques rigoureuses et indépendantes vient tout juste de s'amorcer. Il serait déplorable qu'il s'éternise sur une trop longue période ou pire qu'il n'ait aucune suite. Le conseil municipal de Rouyn-Noranda, selon moi, se doit d'être sensibilisé ainsi que nos députés qui nous représentent tant au palier provincial que fédéral.

**Grâce à de telles études nous pourrions mieux connaître et de façon concrète l'absence ou la présence ainsi que l'importance des conséquences des rejets toxiques de la fonderie Horne sur la santé des citoyens de Rouyn-Noranda.** Cela permettrait soit de réassurer les citoyens à l'aide de résultats clairs et non contestables, ou soit, dans le cas contraire, de confirmer que des actions correctrices importantes et indispensables se doivent d'être réalisées rapidement ou selon un échéancier précis. Cela aiderait aussi à éclairer et à guider les décideurs.

La municipalité, à travers les élus qui représentent les citoyens, possède un grand pouvoir de levier pour aider à faire débloquent un financement supplémentaire de la part des autorités gouvernementales concernées au niveau du Québec et possiblement au Canada. Son rôle est très important. Les députés qui nous représentent peuvent aussi aider à débloquent un financement. C'est pourquoi je fais appel à vous.

Devant le chantage exercé et l'ultimatum déposé par la direction de la fonderie Horne et par celle de Glencore et la situation d'urgence que ses propos a provoqué, devant les pressions indues exercées par la suite par des membres de la Chambre de Commerce et celles du syndicat des employés de la fonderie et plus encore suite à

cette pression énormes imposées directement par le Premier Ministre Mr. Legault, le Maire de R-N Mr. Chapados, et le conseil municipal ont accepté de voter précipitamment une résolution donnant leur accord. Le Premier Ministre du Québec s'est servi de cette résolution pour légitimer sa décision, prétextant une pseudo acceptabilité sociale de la part des citoyens de Rouyn-Noranda. Mon intention ici n'est aucunement de discuter le bien fondé ou non de ces décisions prises en situation d'urgence. Voici maintenant une belle occasion pour le conseil municipal, le maire et les députés de montrer à tous les citoyens leurs intérêts à promouvoir le bien de l'ensemble de ses citoyens.

L'argument du manque de ressource financière est difficilement acceptable dans le contexte d'une prolongation de temps accordé à la Fonderie Horne et à Glencore pour devoir respecter l'ensemble des obligations contenues dans l'autorisation ministérielle de 2023. Nous réalisons que le contexte financier actuel conduit à des restrictions généralisées liées au déficit budgétaire québécois. Ce n'est aucunement la faute des citoyens de Rouyn-Noranda si les directions de la fonderie Horne et de Glencore ont choisi de tergiverser et de procrastiner pendant une si longue période au lieu de se mettre en action et d'investir massivement pour moderniser leur fonderie comme ils devaient le faire pour honorer leurs propres engagements et leurs obligations. Parallèlement, elles négocient un partenariat avec la minière nationale chilienne Codelco dans le but de construire une nouvelle fonderie de cuivre au Chili, dont la mise en opération est planifiée pour 2032 ou 2033. Quel hasard! Suite au retard occasionné, ce sont les citoyens de Rouyn-Noranda qui subiront plus longtemps des effets néfastes pour leur santé liés aux rejets supplémentaires de produits toxiques provenant de la fonderie Horne. Aucune compensation à titre de dédommagement n'a été prévue pour eux, ni par Glencore, ni par les autorités gouvernementales, les deux coresponsables de cette situation. Ils méritent une certaine forme de prise en considération. La réalisations d'études scientifiques rigoureuses en nombre suffisant fait partie du témoignage d'une prise de conscience de la part des décideurs et devrait selon moi être proposée par nos élus.

Le premier ministre M. Legault, avec l'accord du conseil municipal de Rouyn-Noranda, a décidé de se soumettre aux exigences et à l'ultimatum de Glencore. De part et d'autre, aucune véritable consultation publique de l'ensemble des citoyens de Rouyn-Noranda n'a eu lieu pour vérifier réellement le niveau d'acceptabilité sociale. La seule consultation en ce sens date de l'automne 2022. Les résultats montraient qu'une très nette majorité des citoyens qui se sont exprimés demandaient une baisse plus grande et plus rapide des rejets toxiques comparativement à ce qui est exigé dans l'autorisation ministérielle de 2023. La prolongation accordée à la fonderie Horne et la période de stagnation sans obligation supplémentaire prévue jusqu'en 2033 et qui risque de se prolonger par la suite, vont dans le sens contraire de

l'acceptabilité sociale telle qu'elle fut exprimée alors. C'est la dernière consultation effectuée. La divergence dans les opinions exprimées ainsi que la polarisation sont plus grandes que jamais. Aujourd'hui le gouvernement québécois a officialisé cette décision. Nous faisons face à un net recul concernant la protection de la santé des citoyens et de l'environnement. Certains sont soulagés, suite au chantage de Glencore, ils applaudissent et espèrent une certaine avancée ultérieure tandis que plusieurs autres pleurent et ragent. Ce coup de force de Glencore et la réponse des autorités gouvernementales ont entraîné une plus grande polarisation et une plus grande déchirure entre les divers citoyens dont les préoccupations s'opposent. Par respect et en preuve de considération pour toutes les personnes demeurant à Rouyn-Noranda, femmes enceintes, enfants et adultes, tous les paliers de gouvernements devraient au moins favoriser le financement de recherches scientifiques rigoureuses supplémentaires et complémentaires. Favoriser une meilleure connaissance est un geste rassembleur et une voie de convergence éventuelle. **Je demande à tous et chacun de nos représentants élus de Rouyn-Noranda, que ce soit au niveau de la municipalité ou de la province ou du fédéral de s'impliquer dans cette démarche qui se veut rassembleuse.**

C'est pourquoi je fais appel à vous.

Recevez mes salutations.

Pierre Vincelette, pédiatre et néonatalogiste (retraité),  
citoyen de Rouyn-Noranda depuis près de 50 ans, et demeurant dans le quartier N-D depuis 45ans.

ps: - Dans l'annexe #1, vous trouverez des éléments de réflexions à propos d'un argumentaire possible sur le financement de nouvelles études scientifiques.  
- Dans l'annexe #2, je vous fais part de mes propres réflexions sur l'avenir de Rouyn-Noranda.  
- Dans l'annexe #3, je commente succinctement l'étude de biosurveillance de Intrinsik qui nous a été exposée cette semaine.

Annexe # 1: argumentaire sur le financement d'études complémentaires

Le gouvernement du Québec a choisi sciemment de n' imposer aucune pénalité à la fonderie Horne malgré le non-respect des obligations liées à l'autorisation promulguée en 2023 à la suite d'une entente avec la direction de la Fonderie Horne et d'un engagement de la part de celle-ci. Une pénalité minimale équivalente à 1 \$ par jour de retard pour chaque citoyen demeurant dans la partie urbaine de Rouyn-Noranda correspondrait à environ 9 millions par années et à 18 millions pour 2 ans etc. Ces sommes dépassent grandement les coûts nécessaires à la réalisation des études scientifiques dont le financement a été refusé. Plusieurs

d'entre elles seraient très utiles. Ces pénalités auraient facilement pu être imposées à Glencore et par la suite les sommes recueillies auraient pu être redirigées du moins partiellement vers la recherche scientifique universitaire et autres établissements d'enseignement supérieur en rapport à la problématique de Rouyn-Noranda.

Le gouvernement fédéral semble prêt à accorder près de 160 millions à Glencore pour moderniser la Fonderie Horne et probablement le gouvernement du Québec contribuera de façon aussi très significative. Les montants d'argent nécessaires pour réaliser les études scientifiques utiles sont dérisoires en comparaison. La direction de Glencore et de la fonderie Horne, affirme aujourd'hui qu'elle demande 700 millions au gouvernement fédéral sous prétexte de l'importance de la filière des minéraux critiques. Elle prétend être éligible à ce fonds-la et que l'argent est disponible. Cet argent provient des contribuables! Est-ce la meilleure utilisation? Dans la " Loi Canadienne sur la protection de l'environnement: liste des substances d'intérêt prioritaire; Rapport d'évaluation; l'Arsenic et ses composés; Gouvernement du Canada; Environnement Canada, Santé et Bien-être social Canada:1993 " la 6ème recommandation sur 8 est "*Il serait bon d'analyser plus en détail, par des études épidémiologiques analytiques, l'augmentation du rapport proportionnel de mortalité due au cancer du poumon observée chez les hommes qui résident près de la fonderie de Rouyn-Noranda ( Cordier et coll., 1983).*" Cette recommandation est restée lettre morte. Les divers paliers de gouvernement ont aidé à financer majoritairement la construction de l'usine d'acide sulfurique de la fonderie Horne dans les années 80. Le financement de la recherche scientifique n'a malheureusement pas suivi. Un certain déblocage de fonds est récent mais malheureusement insuffisant.

Par ailleurs, si Glencore a placé l'argent qu'il s'était engagé à investir pour la modernisation de la fonderie Horne, ( sommes variants dans le temps, 500 millions, 750 millions, 1000 millions ou 300 millions ), l'intérêt récolté annuellement serait de 15 à 50 millions. Cette hypothèse correspond à un taux d'intérêt de 5%. La somme empochée par Glencore et ses actionnaires serait le double si le placement rapportait 10% d'intérêt. Ceci est le fruit de la décision de Glencore de ne pas respecter ses propres engagements et ne pas respecter ses obligations. En toute logique, il me semblerait normal que des pénalités totalisant des sommes au moins équivalentes ou sinon supérieures à ces profits potentiels supplémentaires soient imposées à Glencore. Il est déplorable de constater qu'au Québec ce comportement déviant est exempté de pénalités et permet d'empocher indûment des profits supplémentaires! Est-ce le message que l'on veut transmettre? Cela équivaut à se moquer de la naïveté des citoyens concernés et de profiter de leur passivité. N'est-ce pas abusif!

Dans ce contexte, il est difficile de se résigner à accepter la prétention de l'absence d'argent disponible nécessaire à la réalisation de plusieurs autres études scientifiques

de bonne qualité, crédibles, disponibles et non financées et influencées directement par l'industrie. Les sommes nécessaires sont relativement petites en comparaison.

Annexe # 2 : Mes réflexions:

L'image ternie et l'attractivité perdue de Rouyn-Noranda, ont été amochées par le débat actuel qui a débuté en 2019 à la suite du début d'une prise de conscience citoyenne de la situation environnementale présente ici. Elle s'est amplifiée et s'est généralisée en 2022. Cette image et l'attractivité ne peuvent être améliorées de façon significative en cherchant à faire abstraction de cette problématique caractérisée par le type spécifique de pollution présent ici. Il est lié aux rejets toxiques antérieurs, actuels et futurs provenant de la fonderie Horne. Rouyn-Noranda a beaucoup d'attraits. Si l'on fait abstraction de cette pollution, il est facile de prétendre que Rouyn-Noranda est un endroit où il fait bon vivre. Des améliorations significatives au niveau environnemental ont été observées à différentes périodes de l'histoire de Rouyn-Noranda, suivi souvent de longues périodes de stagnation et parfois de recul. Les améliorations récentes caractérisées par une baisse significative des niveaux atmosphériques d'arsenic est un fait. Cependant les niveaux d'arsenic et de plusieurs autres produits toxiques demeurent encore beaucoup trop élevés et sont, jusqu'à preuve du contraire, néfastes pour la santé. Ils dépassent largement les limites supérieures spécifiées dans les normes québécoises et canadiennes Ils sont considérés comme non acceptables partout ailleurs au Québec et au Canada.

L'image de Rouyn-Noranda peut briller à nouveau grâce à son dynamisme et son degré de maturité. Elle sera reconnue alors comme un endroit où l'ensemble de ses citoyens et de ses représentants élus sont capables d'identifier les problèmes qui les concernent, de les analyser sérieusement se basant sur des données probantes et par la suite de provoquer la mise en place de véritables solutions.

La brisure sociale et la polarisation actuelle présentes à Rouyn-Noranda se cristallisent de plus en plus car les points de vue sont opposés et presque irréconciliables. Ces problèmes peuvent s'atténuer grâce à une meilleure connaissance des faits et de leurs conséquences, favorisant ainsi un dialogue ouvert et productif dans la recherche de solutions satisfaisantes. Les connaissances scientifiques aident à interpréter correctement les données et les faits.

Au contraire, faire semblant qu'un problème n'existe pas, le nier, le camoufler, le minimiser ou le taire ne sont pas des solutions gagnantes. Comme dans le passé, collectivement une problématique peut se faire discrète et même réussir à se faire oublier. Mais tôt ou tard une prise de conscience resurgira et elle provoquera d'autres crises. Cela suscitera à nouveau le sentiment d'avoir été trompé et trahi. Cela engendra de la méfiance et de la colère. L'image de la ville sera à nouveau ternie et

la polarisation réapparaîtra entraînant à nouveau une brisure sociale. Il m'apparaît préférable d'éviter ce cercle vicieux.

Comme plusieurs citoyens de Rouyn-Noranda, j'aime ma ville et je la porte dans mon coeur, mais je déteste la pollution d'origine industrielle aucunement négligeable qui y est présente. Elle est vicieuse et elle est la source potentielle de répercussions néfastes sur le développement des jeunes enfants et sur la santé des personnes quel que soit leur âge. Elle envahit la tête et les pensées de plusieurs, elle est source d'anxiété et de ruminations. Elle est ici la cause d'une déchirure sociale, de la méfiance envers les autorités responsables concernées et de l'image ternie de Rouyn-Noranda. Elle salit donc l'âme de notre ville.

Contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport de 2004 du comité interministériel formé en 2001 pour étudier la problématique des rejets atmosphériques d'arsenic par la fonderie Horne, qu'aucune étude scientifique d'envergure supplémentaire n'était nécessaire, les données mesurées et l'ensemble des connaissances scientifiques dans le domaine de la toxicologie humaine et environnementale permettaient déjà à cette époque de faire des recommandations conduisant à des actions drastiques, vigoureuses et urgentes. Malgré leurs conclusions et leurs recommandations, les autorités gouvernementales concernées ont décidé de ne pas les suivre et de ne pas les imposer à la fonderie Horne. D'où une période de stagnation qui a duré plus de 20 ans. Une nouvelle période de stagnation se dessine à nouveau. L'histoire se répète. D'où l'importance d'effectuer des études scientifiques de haut niveau, rigoureuses et réellement indépendantes auprès de la population de Rouyn-Noranda, pour préciser les conséquences réelles sur la santé des gens qui y habitent. Cela aidera les décideurs et les personnes qui subissent cette pollution à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation s'il y a lieu.

### Annexe # 3: L'étude de Intrinsik

L'étude commandée et financée par Glencore et effectuée par la compagnie Intrinsik nous a été présentée cette semaine. Elle ne répond aucunement aux critères de qualité acceptables au niveau scientifique. Son "design" a été conçu pour répondre à la demande de Glencore. Par des moyens détournés elle cherche à occulter la présence d'impacts potentiellement nuisibles pour la santé liés aux rejets de produits hautement toxiques émis par la fonderie Horne. Un parti pris est évident. Ses conclusions sont ridicules et mal fondées. Au lieu d'être un apport crédible et positif dans l'acquisition de données scientifiques permettant une meilleure connaissance de la problématique environnementale présente ici et de ses conséquences concrètes sur la santé, elle engendre une plus grande confusion, et plus de méfiance. Voici trois exemples parmi tant d'autres, suivi de quelques commentaires qui me semblent pertinents.

- L'absence de groupe témoin, non exposé à une source d'émission industrielle d'arsenic, affaiblit grandement la valeur de cette étude et la fiabilité de ses conclusions. L'utilisation d'une même méthodologie dans les prélèvements, les transports et l'utilisation simultanée d'un même laboratoire augmente la comparabilité des résultats et leur fiabilité. Craint-on de voir apparaître une différence significative?

- Le nombre extrêmement petit de jeunes enfants ( 9 mois à 5ans) demeurant dans le quartier Notre-Dame donc à proximité de la fonderie rend impossible aucune conclusion significative. Pourtant **ce groupe est de beaucoup celui le plus à risque.** Parce que leurs organes dont le cerveau sont très immatures et en période de développement rapide, les jeunes enfants sont reconnus comme étant beaucoup plus susceptibles aux effets néfastes de l'arsenic, du plomb et autres produits toxiques. Ceux demeurant à proximité de la fonderie inhalent et ingèrent à partir des sols des quantités nettement plus élevées d'arsenic. L'étude mentionne que seulement 7 enfants âgés de moins de 18 ans habitant dans le quartier N-D dont 6 demeurant à moins de 1 km de la fonderie ont fait partie de l'étude. C' est seulement 9.6% et 8% respectivement de l'ensemble des moins de 18 ans. Tandis que 20 enfants ( 27.4% des moins de 18 ans) provenaient des quartiers ruraux, donc les plus éloignés de la fonderie et les moins exposés. Aucun ne provenait du quartier Centre-ville, pourtant le deuxième plus exposé. Cette distribution erratique fausse grandement la validité des résultats. Il y a un effet de dilution. Aucune précision n'est donnée par rapport à la composition des sous-groupes d'âge ( 9 mois à 5 ans; 6 à 11 ans; 12 à 18 ans) et du quartier où ils habitent. C'est une notion indispensable. Nous pouvons extrapoler que le nombre d'enfant de 5 ans et moins habitant le quartier N-D est donc extrêmement petit, et qu'il est nul pour le centre-ville. Pourquoi ignorer ce sous-groupe essentiel dans une telle étude? Il est composé des personnes les plus sensibles, les plus vulnérables et en même temps les plus exposées? Craint-on les résultats potentiels?

- Les valeurs de références pour les taux d'arsenic urinaire tirés des études populationnelles et correspondant au 95 % percentile dont ceux de l'ECMS et celui retenu pour le taux d'arsenic dans les ongles ne peuvent aucunement servir à titre d'indicateur ou prédicteur de la présence ou de l'absence d'effets néfastes pour la santé. C'est une notion de base bien connue. Les auteurs mentionnent brièvement et avec peu d'insistance cette notion. Par la suite, dans le but de rassurer les personnes concernées, leurs affirmations laissent facilement croire le contraire.

- La responsabilité de mettre en place un programme de biosurveillance dans une population donnée, que ce soit pour l'arsenic ou pour tout autres produits toxiques relève directement de la Direction de la Santé Publique. La direction de la fonderie Horne et celle de Glencore outrepassent leur rôle en demandant à Intrinsik

d'effectuer une telle étude. Quel est leur but? Créer l'incertitude et la polémique? Favoriser la division et le clivage entre les citoyens et ainsi affaiblir la portée de leur voix. Discréditer la DSPub A-T et ainsi diminuer sa capacité d'influence? C'est une tactique historique grandement utilisée par les industries dont les produits et les activités présentent des risques pour l'environnement. (ref; Arsenic à Rouyn-Noranda: la fabrique du doute par Laurie Gagnon- Bouchard, Université d'Ottawa; The Conversation, 11 juin 2026).

-Avant même de structurer et d'effectuer cette étude de biosurveillance, chez Intrisik, les mêmes auteurs avaient déjà donné leur avis et pris position à la demande expresse de la Direction de la fonderie Horne au sujet des études de biosurveillance de la DSPub A-T de 2005-2006 et de 2018. ( ref: Intrisik; note de service; réévaluation des études de biosurveillance menée par la DSPub A-T; 6 déc. 2019). Cet avis a été inclus en annexe dans le mémoire de Glencore déposé lors de la consultation publique de l'automne 2022. Il est difficile ici de parler de neutralité et d'indépendance lorsque les conclusions ont déjà été affirmées avant même l'élaboration de leur étude de biosurveillance récente.

- Il m'apparaît bizarre qu'au cours d'une étude de biosurveillance les auteurs reprennent de nouveaux prélèvements lorsque les résultats révèlent des taux trop élevés à leur goût! Ils réussissent à les abaisser grandement et aisément par la suite. Cette manipulation est loin de ce que l'on peut qualifier d'étude scientifique rigoureuse! Si la mesure des taux d'arsenic urinaire est si facilement manipulable et modifiable, cela illustre que ce marqueur est peu fiable pour étudier une exposition chronique à l'arsenic à bas bruit relatif et dont les niveaux varient énormément d'une journée à l'autre et d'une heure à l'autre. Ce phénomène démontre la supériorité de la valeur scientifique des études de biosurveillance de 2018 et de 2019 effectuées par la Direction de la Santé Publique de l'A-T et cela illustre fort bien la pertinence du biomarqueur choisi. Les limites du biomarqueur et de la signification des résultats étaient bien connues et respectées par les auteurs de ces deux études de la DSPub A-T.

-Leur prétention d'une contamination externe à l'arsenic des ongles reste à être prouvée. La technologie utilisée par un laboratoire privé choisi est-elle pleinement reconnue? La contamination externe face dorsale et face ventrale selon leur prétention s'étend à une profondeur qui correspond au total à 10 microns sur les 16 microns totalisant la pleine épaisseur de l'ongle; cela est loin d'être une simple contamination de la surface.

- Il est frappant de constater que l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport d'Intrisik, sauf celle pour le riz, va dans le sens contraires des affirmations contenues dans la conclusion.

- Les notions suivantes sont primordiales pour comprendre **les répercussions négatives pour la santé liées à une exposition chronique aux divers produits toxiques**. La première est l'effet cumulatif dans le temps qui est la principale cause de l'apparition tardive de cancer et autres maladies occasionnées par l'arsenic et par d'autres substances. La deuxième est l'effet additif et possiblement synergique suite à l'exposition à plusieurs produits toxiques différents. La troisième est que les problèmes de développement chez les jeunes enfants liés à la neurotoxicité et ceux provoquant des problèmes de santé pour tous peuvent se manifester ultérieurement longtemps après l'arrêt de l'exposition. **Ces notions de bases ne sont aucunement mentionnées ni prises en considération dans le rapport de l'étude de biosurveillance d'Intrinsik**. Elles ne devraient jamais être ignorées ou occultées. Pourtant ce rapport s'étale sur deux cents pages.

- Une fois de plus, comme elle l'a toujours fait dans le passé, quel que soient les niveaux des rejets d'arsenic et autres produits toxiques, la direction de la fonderie Horne affirme haut et fort que leurs opérations sont sécuritaires pour ses employés et pour les personnes demeurant à proximité et qu'ils ne courent aucun risque pour leur santé. Aujourd'hui elle utilise indûment le rapport d'Intrinsik pour étayer une fois de plus ces affirmations gratuites, trompeuses et non fondées.